

Ville de Rueil-Malmaison



MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D' URBANISME

4.3 - PLANS DES ZONES USP



PLU approuvé le 21 octobre 2011

PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012

PLU modifié le 20 décembre 2012

PLU modifié le 28 avril 2014

PLU modifié le 1er juin 2015

PLU mis à jour le 2 juillet 2015

PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015

PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016

PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017

PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017

PLU modifié et mis à jour le...

USP 6 - secteur de projet

LIONEL TERRAY



Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible à vocation d'activité
-  Emprise constructible à vocation autre que de l'activité
-  Percée toute hauteur
-  Percée à partir du R+2

Echelle: 1/1000e

97.29 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
124.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017





USP 6 - secteur de projet LIONEL TERRAY



Légende



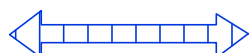
Limite de zone



Emprise constructible à vocation autre que de l'activité



Percée toute hauteur



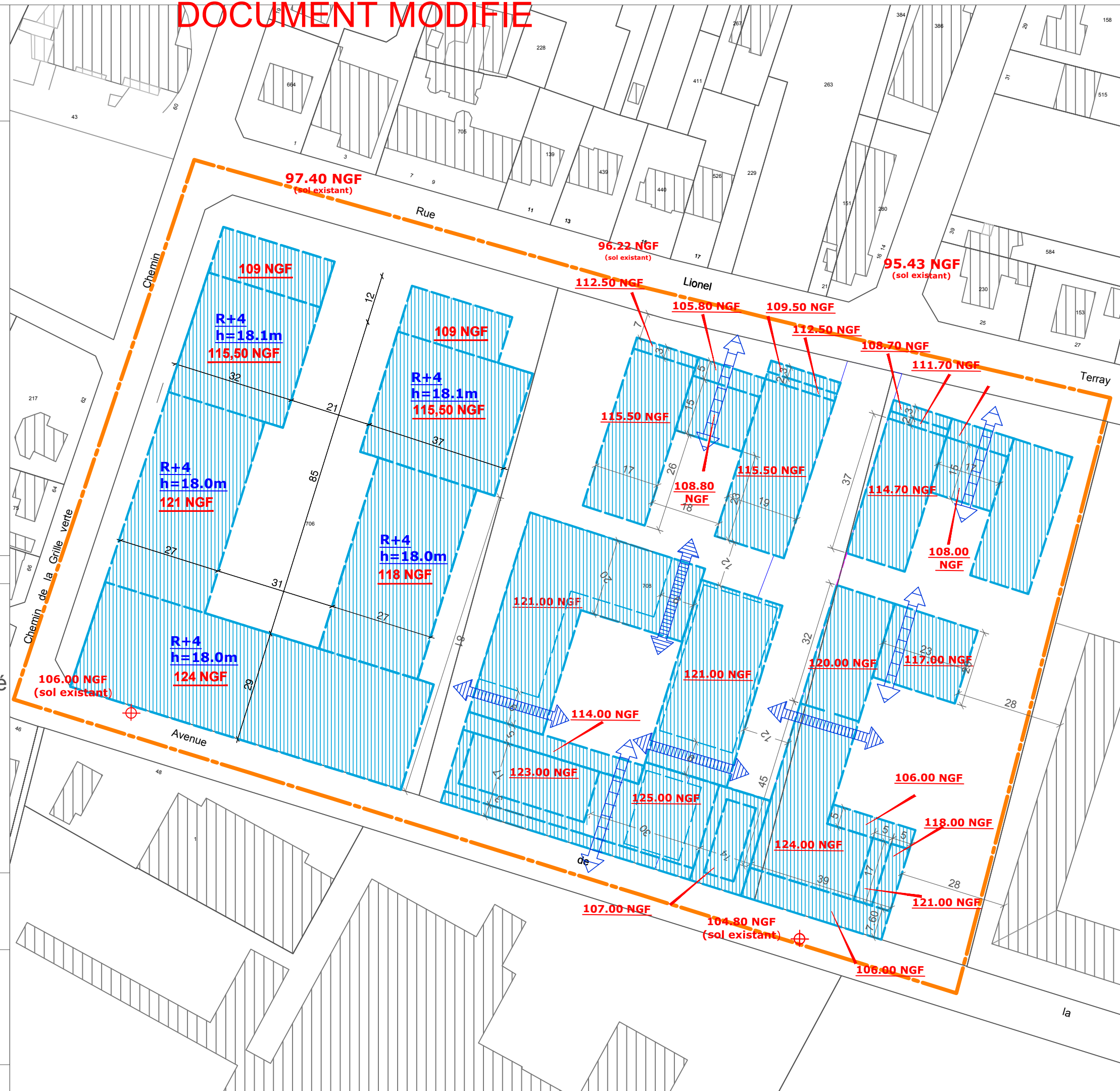
Percée à partir du R+2

Echelle : 1/1000e

97.29 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
124.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le...

DOCUMENT MODIFIE



USP 8 - secteur de projet POMPIDOU/BONS RAISINS



Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé
-  Implantation obligatoire

Echelle : 1/1000e

30.90 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
54.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017





USP 8 - secteur de projet
POMPIDOU/BONS RAISINS



Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible

Echelle : 1/1000e

30.90 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
54.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié le ...



USP 13 - secteur de projet

PLACE JEAN JAURES



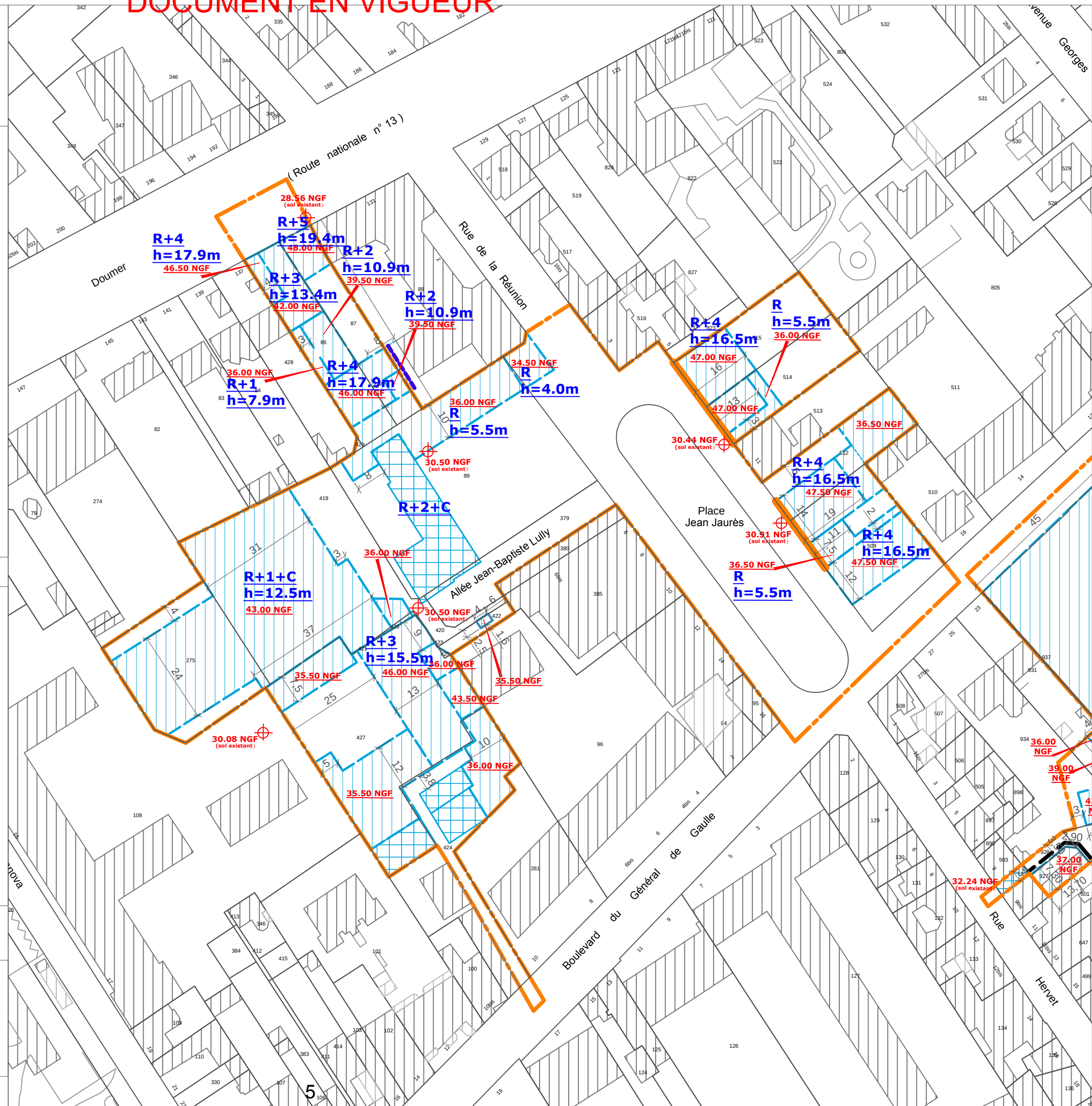
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Implantation obligatoire
- Les baies principales et secondaires sont interdites sur toute la longueur des façades quelque soit le retrait de celles-ci au delà de la cote NGF de 39.50

Echelle : 1/1000e

30.50 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
47.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017





Emprise constructible

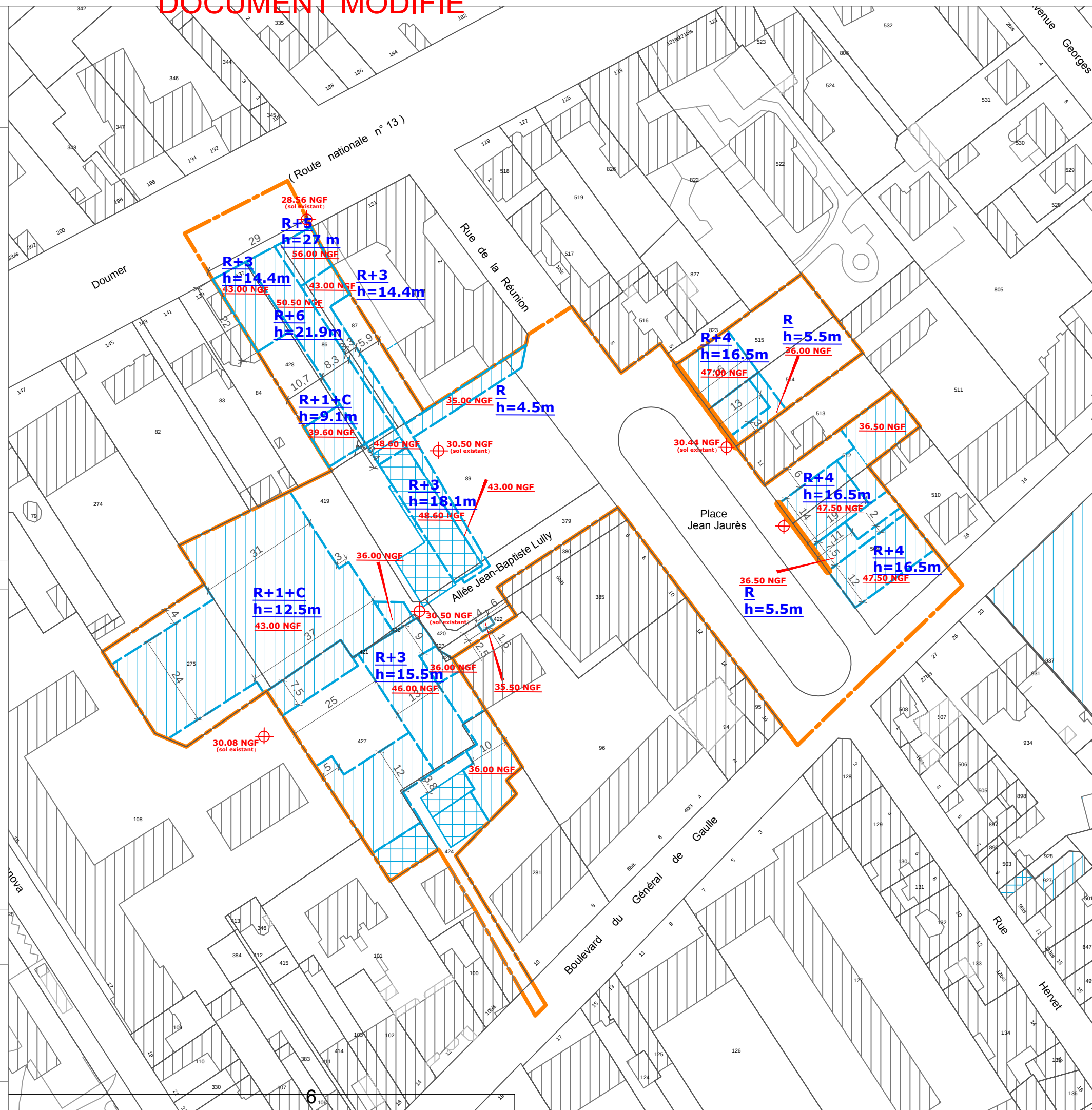
Bâtiment conservé

Implantation obligatoire

30.50 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
47.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- 

DOCUMENT MODIFIED



USP 15 - secteur de projet GABRIEL PERI



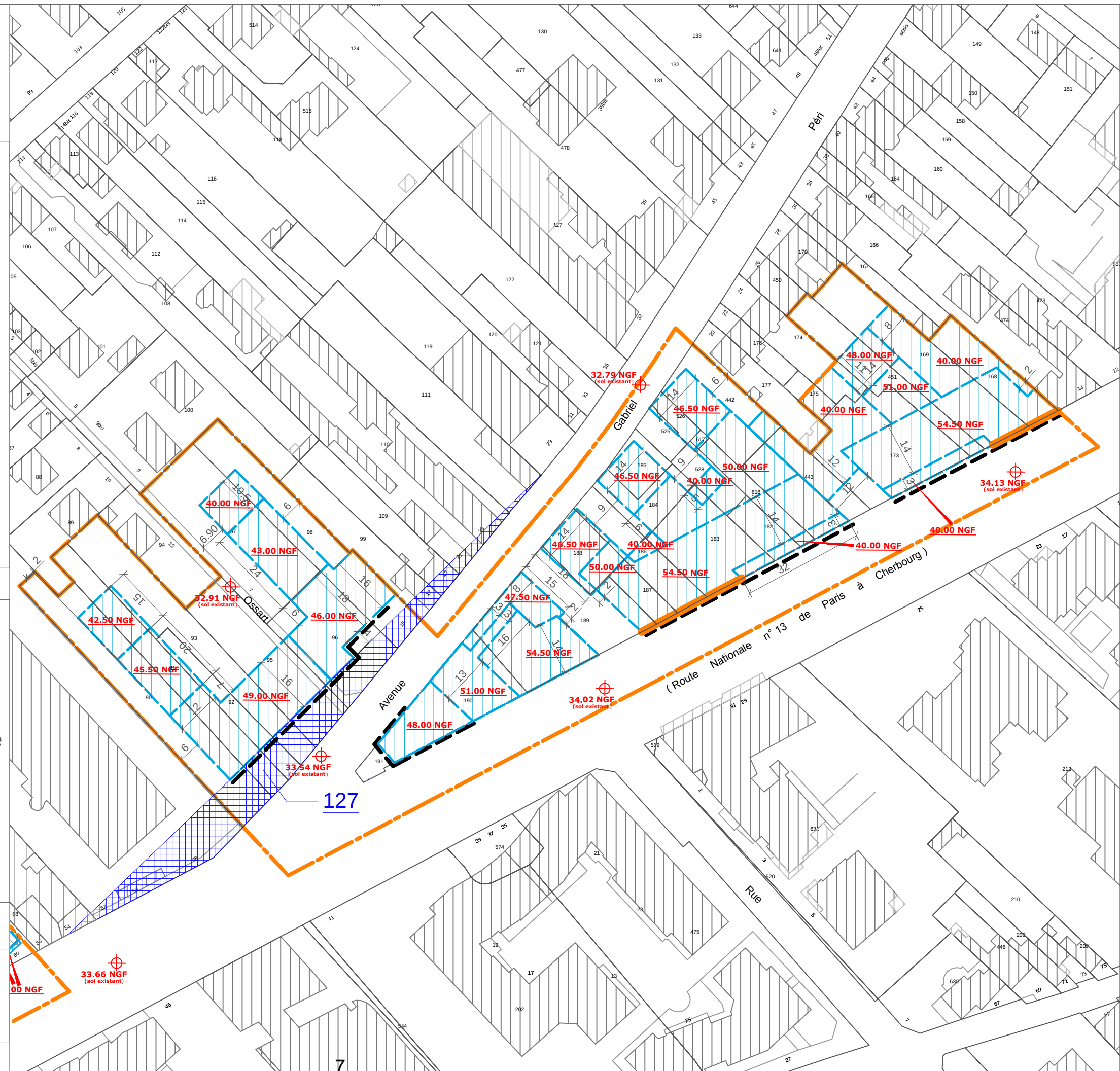
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
- Implantation obligatoire
- Emplacement réservé pour équipement ou espace public

Echelle : 1/1000e

34.02 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
54.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017



USP 15 - secteur de projet GABRIEL PERI



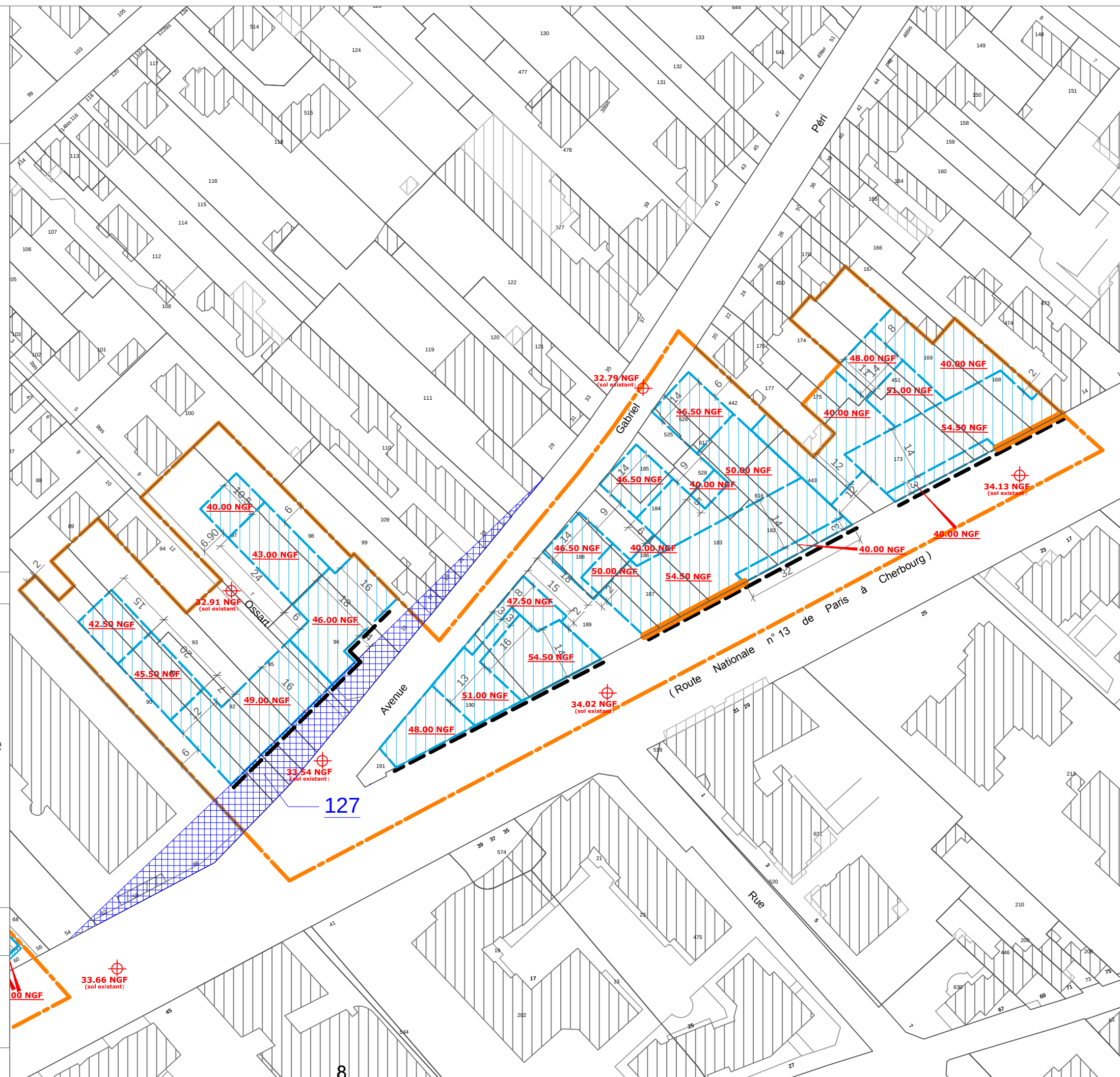
Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
-  Implantation obligatoire
-  Emplacement réservé pour équipement ou espace public

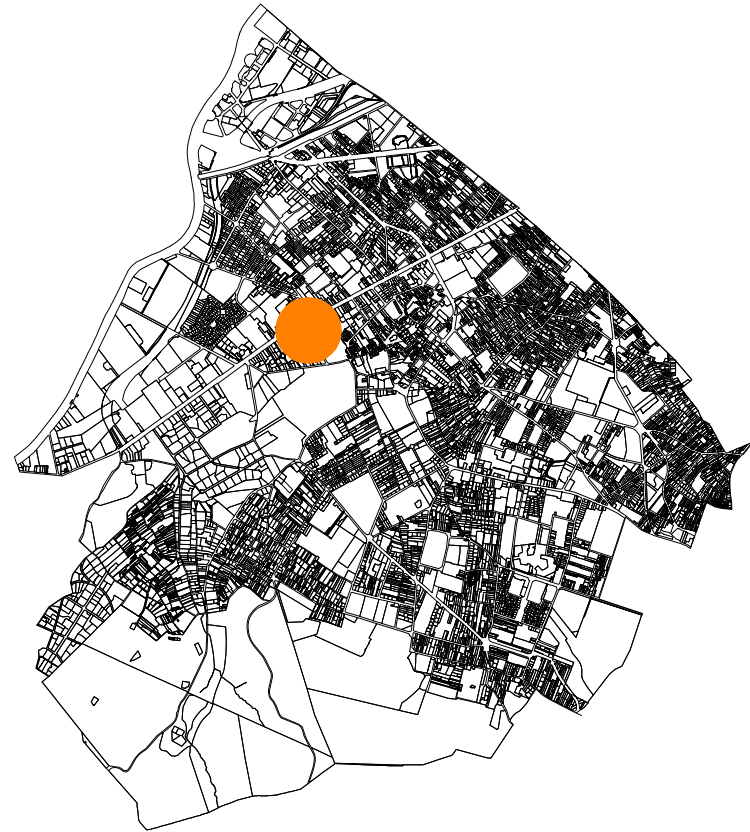
Echelle : 1/1000e

34.02 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
54.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié le ...



USP 19 - secteur de projet PLAN GLOBAL DU SECTEUR



Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé

Echelle : 1/2000e

27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016

PLANCHE USP 19A

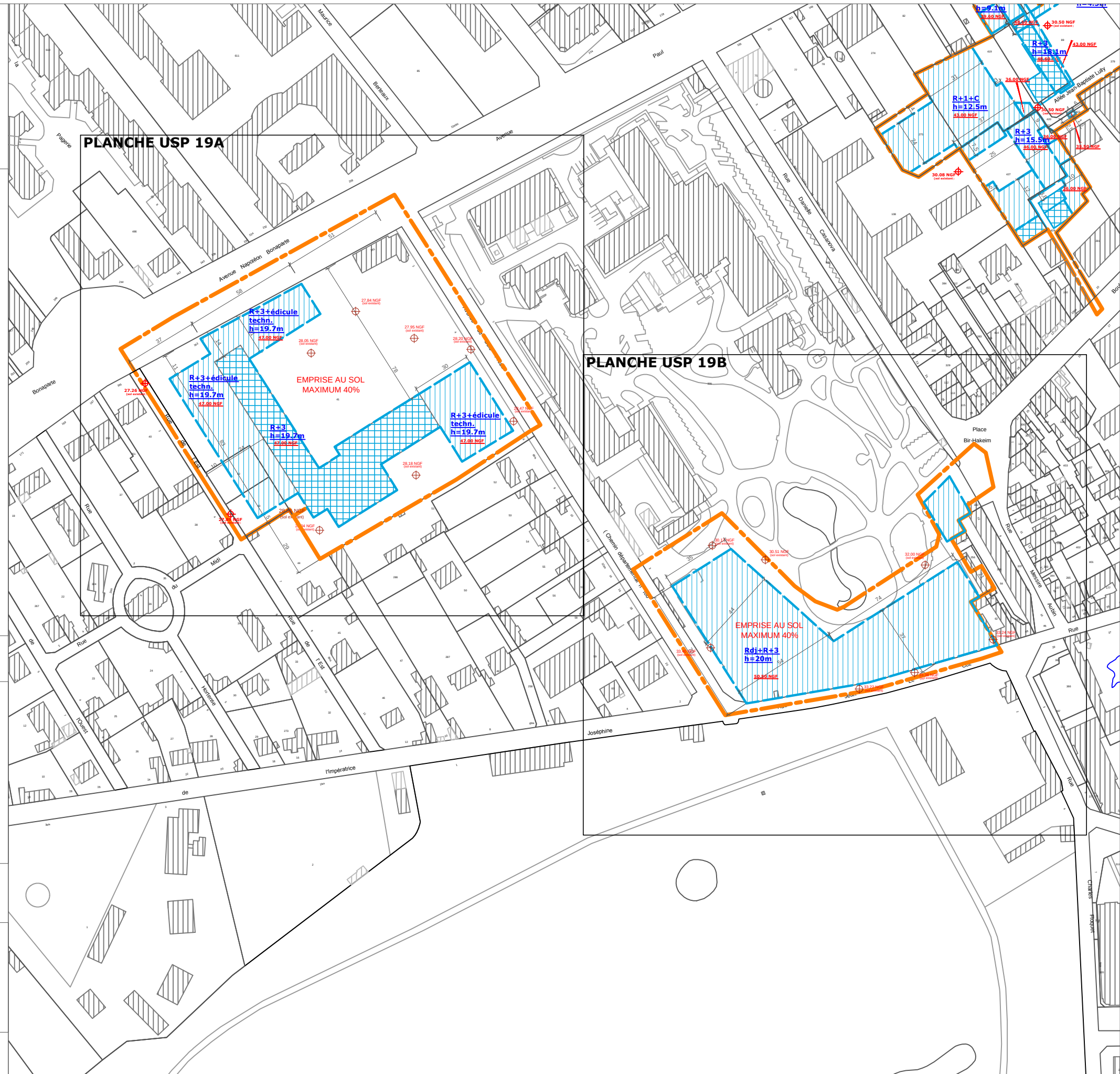


PLANCHE USP 19B

USP 19 - secteur de projet
RUE DE L'EST



L é g e n d e



Limite de zone



Emprise constructible

Echelle : 1/1000e

27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017





Bâtiment conservé

27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016



USP 19 B - secteur de projet RUE JEAN LE COZ



Légende



Limite de zone

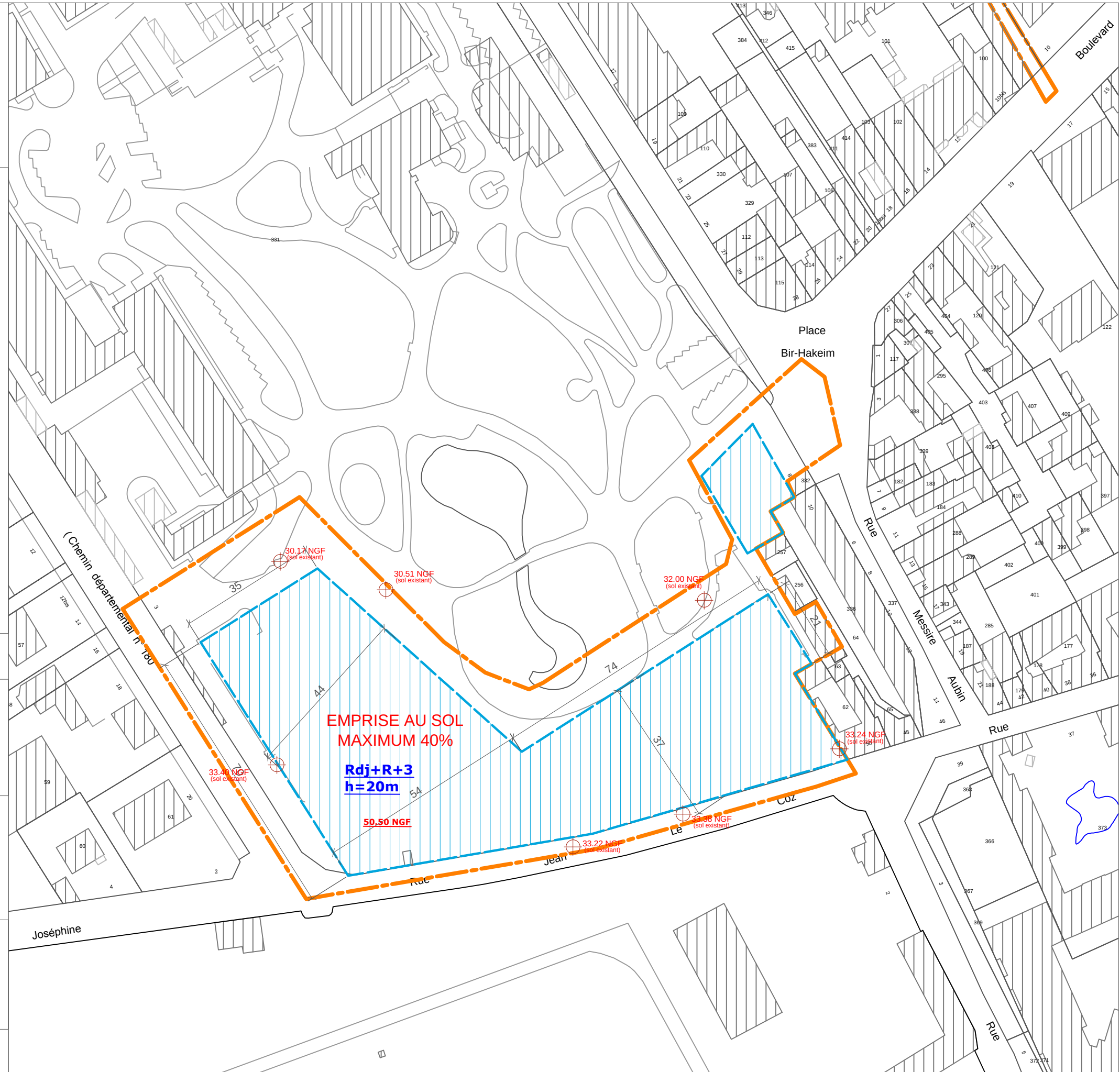


Emprise constructible

Echelle : 1/1000e

27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016



USP 21 - secteur de projet
BEQUET/MOULLON/
MAUREPAS



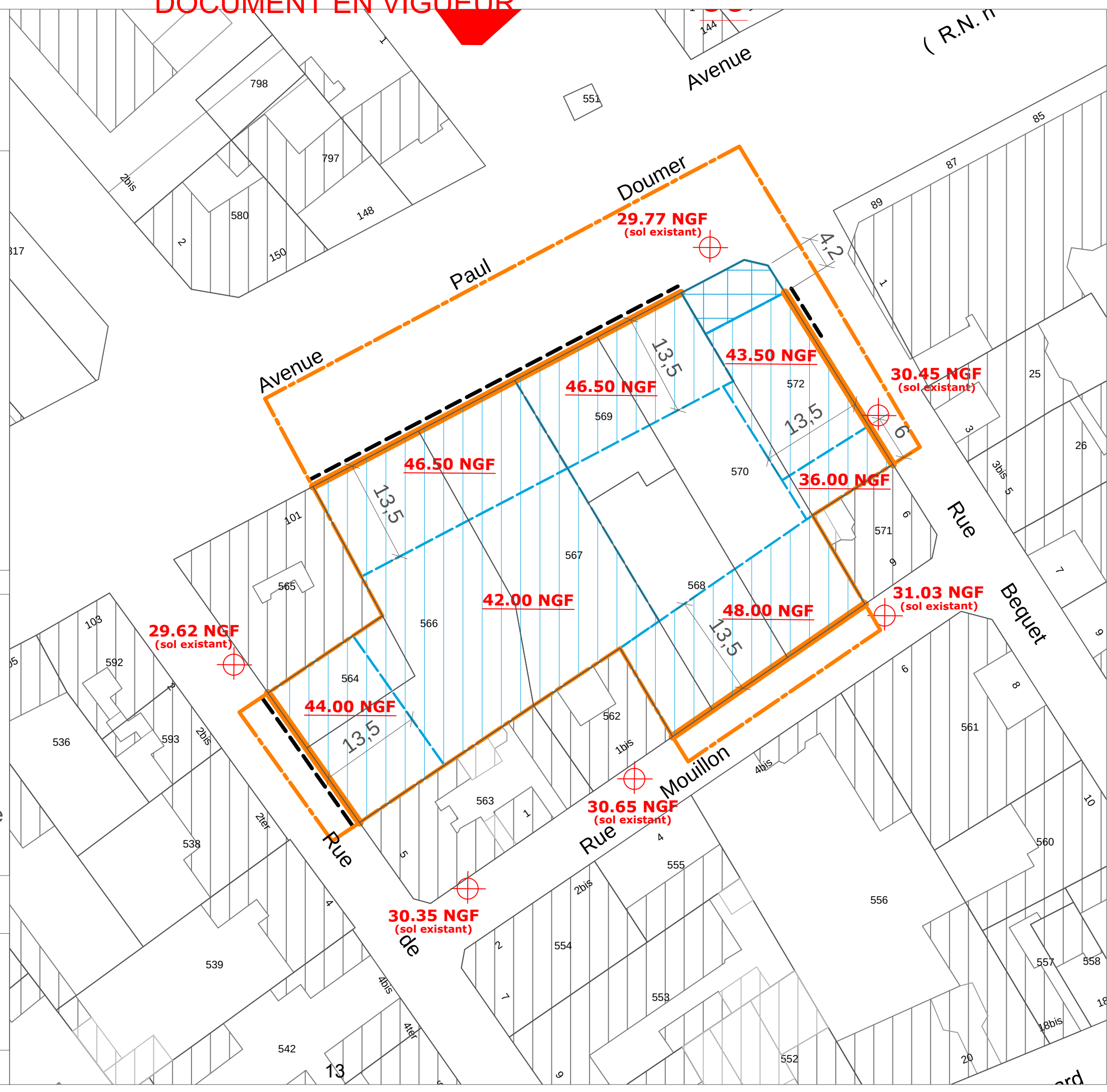
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
- Implantation obligatoire

Echelle : 1/500e

31.03 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
48.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017



USP 21 - secteur de projet BEQUET/MOULLON/ MAUREPAS



Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
- Implantation obligatoire

Echelle : 1/500e

31.03 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
48.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016

